



DEVENEZ PROPRIETAIRE

Les avantages à ne pas manquer :

- Jusqu'à 10 000 € de réduction offerts par l'OPAC de l'Oise
- Frais de notaire à 3%
- Prix attractifs
- Pas de frais d'agence
- Jusqu'à 10 000 € d'aide offerts par le Conseil départemental de l'Oise

Beauvais, le 26 mars 2018

Madame, Monsieur,

L'OPAC de l'Oise favorise depuis plus de quarante années l'accession à la propriété de ses locataires en leur proposant d'acheter un appartement ou une maison dans son patrimoine existant.

Le Conseil départemental de l'Oise vient de mettre en place une aide pouvant aller jusqu'à **10 000 €**.

L'OPAC de l'Oise a choisi de vous faire profiter de nombreux avantages complémentaires pour réaliser votre souhait de devenir propriétaire :

- Une réduction de prix réservée aux locataires de l'organisme égale à **500 €** par année d'ancienneté, pouvant aller jusqu'à **10 000 €**.
- Des frais de notaire réduits s'élevant à environ **3%** du prix de vente.
- Un prix d'achat inférieur au marché immobilier local.
- Aucun frais d'agence à payer : l'OPAC de l'Oise commercialise lui-même ses logements sans intermédiaire.

Toutes ces offres sont cumulables et dépendent de votre situation personnelle.

Contactez-nous vite pour profiter de ces nombreux avantages.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR CLIENTELE,

M. DEBLOCK

DÉCOUVREZ LE DÉTAIL DE CES OFFRES AU VERSO

Consultez nos offres d'achat et les conditions
sur notre site internet : www.opacoise.fr
ou contactez nous au 03 44 06 30 03,

nous étudierons avec vous la meilleure solution pour devenir propriétaire.

AVANTAGE FIDÉLITÉ LOCATAIRE

Avantage : Obtention d'une réduction de prix égale à 500 € par année d'ancienneté plafonnée à 10 000 €.

Réservé aux locataires de logements de l'OPAC de l'Oise :

- qui achètent le logement qu'ils occupent s'il est à vendre,
- ou qui se portent acquéreurs d'un autre logement Hlm ancien vacant disponible à la vente.

Conditions : Le logement doit être destiné à l'habitation principale de l'acquéreur pendant une durée de 5 ans à compter de l'achat. Le règlement détaillé des conditions de cette offre est disponible sur notre site internet : www.opacoise.fr, dans la rubrique «devenir propriétaire».

OFFRE PROPOSÉE PAR L'OPAC DE L'OISE.



AIDE À L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ DU DÉPARTEMENT

Concerne l'achat d'un logement ancien situé dans l'Oise, proposé à la vente par un organisme bailleur HLM, dont l'OPAC de l'Oise.

Réservée aux primo-accédants faisant l'acquisition de leur résidence principale, et dont les ressources n'excèdent pas les plafonds PSLA :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	ZONE A	ZONE B ET C
1	31 825 €	24 124 €
2	44 554 €	32 169 €
3	50 920 €	37 210 €
4	57 922 €	41 232 €
5 et plus	66 070 €	45 243 €

Avantage : Versement au notaire chargé de la vente d'une aide financière forfaitaire dont le montant varie selon la taille du logement :

Studio à T2 : 6000 €, T3 à T4 : 8.000 €, T5 et plus : 10.000 €

Conditions : le logement doit être destiné à l'habitation principale de l'acquéreur pendant une durée de 5 ans à compter de l'achat.

Le logement doit présenter une étiquette énergétique A. B. C. D ou E.

Cette offre est détaillée sur le site internet du Conseil départemental de l'Oise : www.oise.fr et sur le site de l'OPAC de l'Oise : www.opacoise.fr.

OFFRE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE



Sous certaines conditions, ces deux offres peuvent être cumulables.